

Gerpinnies

BULLETIN COMMUNAL OFFICIEL
DE L'ENTITÉ

Acoz-L'ausprelle. Rue de l'église



Meilleurs voeux 2006

Bimestriel
décembre 2005

Numéro **191**

Sommaire

Décision du Conseil communal

3 DECISIONS DU
CONSEIL COMMUNAL
du 29 septembre 2005

6 MEMBRES DU COLLÈGE --
PERMANENCES

6 COMMUNIQUÉS DU
COLLÈGE ÉCHEVINAL
Prochains Bulletins Communaux
Vente publique au rabais des coupes
de bois sur pied

6 SPORTS
KICK BODY TRAINING :
The New Fight Aérobic Fitness
Gerpennes and C^o

8 CULTURE
Bibliothèque communale
Centre Culturel

11 NATURE ET ENVIRONNEMENT
Le Magnolia

12 SOCIAL
Le CPAS de Gerpennes
Permanence Extra Scolaire
Croix Rouge de Belgique
Amnesty International
Carnet Rose

15 FESTIVITÉS - SPECTACLE
Fanfare Royale d'Acoz
A.R.C. Gerpennes
Comité des Fêtes Communales
de Joncret

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 29 SEPTEMBRE 2005

Après une allocution de circonstance par Monsieur le Président et les félicitations de l'Assemblée, Monsieur Fabrice DOMINE reçoit l'insigne d'honneur de bronze de lauréat du travail. Ont également été promus en 2004, Monsieur Jean MEULEMANS (insigne d'argent) et Monsieur Stéphane PIERARD (insigne de bronze).

Après lecture des décisions prises, le Conseil approuve par 13 voix pour et 8 abstentions le procès-verbal de la séance du 28 juin 2005.

Le Conseil communal à l'unanimité approuve la modification budgétaire de la Fabrique d'Eglise Saint Léon à LAUSPRELLE, dépenses = 68,60 € - Recettes et dépenses générales = 9.509,45 € - L'intervention communale n'est pas modifiée.

Le Conseil communal à l'unanimité approuve le budget de l'exercice 2006 de la Fabrique d'Eglise Saint Léon à LAUSPRELLE.

Recettes = 9.757,31 € - Dépenses = 9.757,31 € - L'intervention communale s'élève à 7.695,55 €

Le Conseil communal à l'unanimité approuve le budget de l'exercice 2006 de la Fabrique d'Eglise Saint Nicolas à JONCRET. Recettes = 8.802,06 € - Dépenses = 8.802,06 € - L'intervention communale s'élève à 7.534,42 €.

Le Conseil communal, à l'unanimité arrête : Dans la rue de Villers, du côté impair, le long du n° 71, sur une distance de 12 mètres, le stationnement est régi selon la zone bleue, pour une durée maximale de 30 minutes, de 7h00 à 19h00.

Des zones 30 abords écoles sont délimitées :

Place d'Hymieé, à hauteur des n°s 45 et 10, rue du Morialet, à hauteur du n° 17, rue du Château d'En Bas, entre la RN 975, rue Heuveneers, place communale de Gougnyes, entre la RN 573 et le n° 4, rue des Ecoles, entre les n°s 2 et 12, rue Paganetti, entre les n°s 11A et 1, rue de Bertransart, entre les n°s 2 et 27, rue de Villers, entre les n°s 75 et 87, rue des Hauts Droits, une zone 30 abords écoles est établie entre les n°s 50 et 30, rue de la Brasserie, à hauteur des n°s 3 et 10, place Brasseur, à hauteur du n° 2.

Le Conseil communal, à l'unanimité approuve les statuts de la société dénommée « Société d'insertion par le nettoyage – GERPINNES », en abrégé « SINET-GERPINNES » en création, décide de souscrire dans le capital de la société 10 parts à 62,50 €, soit 625 €, qui seront libérées intégralement par un versement en espèces et d'inscrire les crédits nécessaires à la libération du capital au budget extraordinaire de l'exercice 2005. La présente délibération sera transmise aux divers partenaires et au Receveur communal pour disposition.

Le Conseil communal, à l'unanimité, décide de la participation de notre commune à l'élan de solidarité aux sinistrés de l'Asie du Sud-Est est versée à l'association belge ENFANTS SANS FRONTIERE d'HALANZY, en vue de venir en aide à la construction d'un bateau de pêche destiné à la population du Sri Lanka (projet ENSEMBLE 2006). Le montant du don octroyé est fixé à 2.500 €.


Le Conseil prend connaissance du courrier du 23 août 2005 par lequel Monsieur le Gouverneur l'invite à lui faire parvenir son avis au sujet du décompte des frais du service incendie de l'année 2002. La redevance définitive de notre commune s'élève à 500.372,90 €. (Solde dû à la commune centre = 46.687,65 €).

Considérant que ce coût est excessif, le Conseil estime qu'il y a lieu d'adresser une motion pour une réforme des critères pris en considération dans la formule de répartition et une diminution des dépenses.

Il est décidé de constituer comme suit un groupe de travail chargé de préparer le texte de la motion Mesdames DELPORTE et QUICKELS et Messieurs MARCHAL, MARCHETTI, DECHAINOIS, ANTOINE et GENIESSE.

Le Conseil communal, à l'unanimité, approuve le compte de l'exercice 2004 du CPAS aux montants suivants :

	ORDINAIRE	EXTRAORDINAIRE
RECETTES		
Droits constatés	2.312.183,35	175.076,15
Non-valeur à déduire	4,83	0,00
Droits constatés nets	2.312.178,52	175.076,15
DEPENSES		
Engagements	2.430.272,02	158.834,34
Exercice propre	2.303.351,75	155.906,85
Exercices antérieures	108.797,18	2.927,49
Prélèvements	18.123,09	0,00
Imputations	2.264.551,31	158.834,34
RESULTAT BUDGETAIRE	-118.093,50	16.241,81
RESULTAT COMPTABLE	47.627,21	16.241,81
ENGAGEMENTS A REPORTER	165.720,71	0,00

 Ce bulletin est réalisé par
Edition **INROMA** s.c.r.l.
Rue St-Brisson 12 - Fosses-la-Ville

INROMA s.c.r.l. est une société à responsabilité limitée, constituée en Belgique le 15/05/2003, au capital de 100.000,00 €. Le siège social est situé à Fosses-la-Ville, rue St-Brisson 12. Le numéro de registre de commerce est 048800001. Le numéro de TVA est BE048800001. Le numéro de téléphone est 071/71.32.91. Le numéro de fax est 071/71.15.76. Le site internet est www.inromasrl.net

071/71.32.91
071/71.15.76

www.inromasrl.net

Le Conseil communal approuve à l'unanimité la modification budgétaire n° 2/2005 du CPAS arrêtée par le Conseil de l'Aide Sociale en séance du 15 septembre 2005, aux montants suivants :

SERVICE ORDINAIRE	PREVISION		
	Recettes	Dépenses	Solde
Budget Initial	2.701.414,74	2.701.414,74	0,00
Augmentation	62.827,21	70.884,89	-8.057,68
Diminution		8.057,68	8.057,68
Résultat	2.764.241,95	2.764.241,95	

L'intervention communale n'est pas modifiée.

SERVICE EXTRA- ORDINAIRE	PREVISION		
	Recettes	Dépenses	Solde
Budget Initial	24.900,00	28.965,60	-4.065,60
Augmentation	16.241,81	-	16.241,81
Diminution		-	-
Résultat	41.141,81	28.965,60	12.176,21

Le Conseil communal, décide qu'il sera passé un marché ayant pour objet la réalisation dans les bois communaux des travaux forestiers. Le prix estimé du marché est globalement fixé à 7.550,48 €. Le cahier des charges dressé par la Division de la Nature et des Forêts est approuvé et le marché sera attribué par procédure négociée après consultation de 3 entreprises minimum.

Le Conseil communal, à l'unanimité ratifie la délibération du 1^{er} août 2005 par laquelle le Collège échevinal attribue le marché relatif au remplacement d'un circulateur à l'installation de chauffage du bâtiment du service des travaux à la firme E.T.C. 25, route Charlemagne à 5660 COUVIN pour la somme de 1.075,45 €, TVA comprise.

Le Conseil communal, à l'unanimité décide qu'il sera passé un marché ayant pour objet l'acquisition d'un camion équipé d'une benne et d'une grue hydraulique pour le service des travaux. Le cahier des charges et le descriptif du véhicule souhaité dressés par le service technique communal sont approuvés. Le montant maximum du marché est estimé à 125.000 €. Le marché sera attribué par appel d'offres général pour un véhicule neuf ou par procédure négociée si l'opportunité d'acquérir un véhicule d'occasion se présente.

Le Conseil communal, à l'unanimité décide que le projet de réalisation des travaux d'aménagement de la place de JONCRET et le cheminement piéton dressé le 14 septembre 2005 par le bureau d'études COSYN et COSYN, auteur de projet, est approuvé au montant estimatif de 800.592,66 €, TVA comprise, hors frais généraux. La présente délibération et le projet de réalisation des travaux seront transmis à la Direction de l'Espace Rural.

Le Conseil communal, à l'unanimité, approuve l'avenant 2005 à la Convention-exécution 2000/A pour le transfert du lieu d'implantation des ateliers ruraux sur le site des ateliers Marcelle 22, rue de Dinant à Gougnyes et la réalisation du projet selon le programme proposé.

Au nom du groupe CDH, Monsieur ANTOINE signale qu'une pétition a été signée par un nombre important d'habitants (croyants ou non croyants) d'ACOZ et des environs pour que les sonneries des cloches de l'église d'Acoz soient rétablies comme précédemment. Il demande dès lors que le Conseil communal se prononce sur la décision qui a été prise de supprimer les sonneries la nuit. Le Bourgmestre retrace l'historique des événements et donne lecture d'un courrier émanant des services diocésains dont il résulte que :

- L'appel (via la sonnerie des cloches) aux services divins, c'est-à-dire la messe, les prières, les cérémonies publiques qui se font à l'église est réglé de commun accord par les évêques et les gouverneurs de province afin de faire connaître d'avance l'objet des sonneries concernant le culte et d'en modérer l'usage dans l'intérêt du repos et des habitudes des citoyens.

- L'autorité communale n'intervient que lorsqu'il s'agit de sonner les cloches pour une cause non comprise dans ce règlement.
- La sonnerie des cloches entre 22h00 et 06h00 ne peut être justifiée par l'appel des fidèles aux services divins.
- Il semble dès lors que la sonnerie des cloches de l'église d'Acoz pendant la nuit relève de l'autorité communale. Après échanges de vues sur le sujet et deux interruptions de séance, la question suivante est mise au vote des Conseillers : « Qui est pour le rétablissement des cloches » ? La proposition est rejetée par 10 voix contre, 7 voix pour et 3 abstentions.

Au nom du groupe CDH, Monsieur ANTOINE signale que le côté de stationnement dans la rue Bockoltz a été changé sans décision du Conseil communal, ce qui provoque des désagréments à divers riverains et notamment à un handicapé. Considérant qu'il n'y a pas lieu de modifier le côté de stationnement, le Conseil communal charge le Bourgmestre de faire respecter les dispositions du code de la route en vigueur dans les rues à sens unique, à savoir le stationnement sur la droite de la rue dans le sens de circulation. Des lignes jaunes seront tracées en vue de permettre un accès aisé aux entrées de garage des riverains.

Le Conseil communal, à l'unanimité ratifie la délibération du 6 juillet 2005 par laquelle le Collège échevinal désigne Madame Monique LORENT en qualité de secrétaire communale faisant fonction du 6 au 15 juillet 2005 pendant les congés de vacances du secrétaire communal ainsi que la délibération du 18 août 2005 par laquelle le Collège échevinal attribue les fonctions de secrétaire communal en cas d'empêchement du secrétaire communal.

Le Conseil communal, siégeant à huis clos, accorde une disponibilité pour convenances personnelles à temps plein pour la période du 01/07/2005 au 31/12/2005 à Mademoiselle BAIJOT Emmanuelle, institutrice maternelle, à l'école communale de Gerpinnes.

Le Conseil communal, siégeant à huis clos, accorde une interruption de carrière professionnelle pour motif d'ordre personnel à mi-temps pour la période du 01/10/2005 au 30/06/2006 à Mademoiselle LEPIED Christine, institutrice maternelle, à l'école communale de Gerpinnes.

Le Conseil communal, siégeant à huis clos, désigne :

- Mesdemoiselles MONDY Sylvie, POULAIN Sophie, POISMAN Ingrid et Madame GOBEAUX Nathalie en qualité d'institutrices maternelles.
- Madame LANGE Véronique et Mademoiselle VEKEMAN Virginie, en qualité de maîtresses d'adaptation.
- Mesdemoiselles VEKEMAN Virginie, BOLAND Marjorie, HOSPEL Céline, en qualité d'institutrice primaire.
- Madame LAUVAUX Christine et Mademoiselle VERGNON Angélique en qualité de Maîtresse spéciale de morale.
- Madame SAINTES Jocelyne, en qualité d' AESI en Education physique.
- Madame VAN HOUT Patricia, en qualité de puéricultrice à titre d' A.P.E.

Le Conseil communal, siégeant à huis clos, décide d'agréer les décisions du 01/09/2005 par lesquelles le Ministre du culte de l'entité communale désigne Madame PIERARD Catherine, en qualité de régente en Sciences-Géographie option religion catholique et Mademoiselle MARI-NELLI Cristelle, en qualité de maîtresse de religion catholique et la décision du 29/06/2005 par laquelle le Président du Synode de l'Eglise Protestante Unie de Belgique désigne Monsieur BRUNETTO Massimo, en qualité de maître de religion protestante.

Le Conseil communal, siégeant à huis clos, accepte la démission de Me MAMBOUR Lucienne, maîtresse de morale pour 2 périodes.

Le Conseil communal, siégeant à huis clos décide que Madame GONTHIER Marie-Claire, institutrice maternelle, est écartée de sa fonction et est affectée à des tâches administratives au secrétariat de son établissement scolaire, à mi-temps, du 14 septembre 2005 au 17 mars 2006.

Les membres du Collège échevinal

Mr Roland MARCHAL, Bourgmestre, 3, rue du Moulin – 071/50.30.91 – marchal@gerpinnes.be
Police et Sécurité, cimetières, environnement, finances, gestion ressources humaines, fabriques d'église et laïcité, folklore.
Permanence : sur rendez-vous le samedi de 10h à 12h en téléphonant après 18h au 071/50.30.91

Mme Anne-Marie MOREAUX – BERNARD, 1^{er} Echevin, 13, allée N-D de Grâce – 071/43.59.59 – amoreaux@gerpinnes.be
Affaires sociales, santé, personnes à mobilité réduite, tourisme, culture, fêtes et cérémonies, sports, protocole.
Permanence : le vendredi de 10h à 12h, à la maison communale.

Mr Serge QUINART, 2^{ème} Echevin, 34a, rue de la Raguette – 071/50.26.92 – [sqinart@gerpinnes.be](mailto:squinart@gerpinnes.be)
Travaux, cellule égouttage, sécurité routière et mobilité, gestion du patrimoine.
Permanence : le mardi de 16h30 à 17h30, à la maison communale.

Mr Eric BEAUCLAIRE, 3^{ème} Echevin, 2a, rue d'Harzinne – 0476/26.11.90 – ebeauclaire@gerpinnes.be
Agriculture, urbanisme et aménagement du territoire, relations publiques, relations comité de quartier, informatique, affaires européennes, état civil.
Permanence : sur rendez-vous à la maison communale, 0476/26.11.90

Mme Béatrice TOUSSAINT – VERDIN, 4^{ème} Echevin, 20, allée N-D de Grâce – 0476/69.08.45 – btoussaint@gerpinnes.be
Enseignement et éducation civique, petite enfance, jeunesse.
Permanence : le samedi de 10h à 12h, à la maison communale.

Mr Joseph MARCHETTI, 5^{ème} Echevin, 1, rue du Bonblé – 071/50.38.80 – 0473/60.07.12 – jmarchetti@gerpinnes.be
Sport, développement rural, gestion des salles communales et maisons de village, commerce, emploi.
Permanence : le mardi de 16h30 à 17h30, à la maison communale.

Communiqué du Collège échevinal

PROCHAINS BULLETINS COMMUNAUX

PARUTIONS 2006	DATES LIMITES POUR LA REMISE DES TEXTES
Fin janvier 2006	28 décembre 2005

AVIS

COMMUNE DE GERPINNES VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE

- 1) Vente publique de houppiers réservée aux chefs de famille domiciliés dans l'entité depuis un an à la date de la vente

Le jeudi 12 janvier 2006 à 19 heures, en la salle communale de Gerpennes-Centre, Place des Combattants, il sera procédé à la vente publique d'une vingtaine de lots de houppiers du bois communal « Escul ». Visite guidée de la coupe: le samedi 17 décembre 2005 à 9 heures 30: rendez-vous: parking de l'hôtel de Ville

- 2) Vente publique de houppiers réservée à tout amateur :

Le lundi 16 janvier 2006 à 19 heures, en la salle communale de Gerpennes-Centre, Place des Combattants, il sera procédé à la vente publique d'une vingtaine de lots de houppiers du bois communal de Gougnes et au lieu-dit « Petit Floreffé ». Visite guidée de la coupe : le samedi 7 janvier 2006 à 9 heures 30 : rendez-vous : parking de l'hôtel de ville

Pour tous renseignements: s'adresser à Monsieur André BAILY, Chef de Brigade Division Nature et Forêts (071/50.27.71 de 8 à 9 heures) ou à l'Administration communale: Mme DELRUE (071/50.90.04)

SERVICE PERMIS DE CONDUIRE

A partir du 1^{er} Janvier 2006, les timbres fiscaux seront supprimés. Vous aurez la possibilité de payer la redevance due pour la demande d'un permis de conduire, d'un permis de conduire provisoire, d'une licence d'apprentissage ou d'un permis de conduire international en espèces ou par voie électronique directement à la commune.

Sport

KICK BODY TRAINING : THE NEW FIGHT AÉROBIC FITNESS AU CENTRE SPORTIF DE NALINNES & À LADEPS DE LOVERVAL



Le Festival des Arts Martiaux nous a offert de magnifiques démonstrations de Fight Training (aussi appelé Kick Power, kick body, kick'n fit, body fight, body karaté ...) au Spiroudôme de Charleroi : nous avons préféré Kick Body aux autres appellations par l'appartenance des techniques utilisées au karaté Kick-jitsu.

Cette méthode d'entraînement « cardio » qui associe l'aérobic et les arts martiaux sur une musique techno infatigable fait un véritable « tabac ».

Il faut dire que c'est une méthode d'entraînement extraordinaire qui permet d'améliorer sa condition physique, d'évacuer le stress et les petits soucis quotidiens et surtout d'y prendre un énorme plaisir. Le Kick Body Training est un entraînement d'endurance aérobie (cardio) qui allie à la fois les techniques de base des arts martiaux

(karaté) et les déplacements du fitness sur une musique rythmique techno très entraînante.

Cet entraînement séduit tous ceux et celles qui veulent retrouver ou garder leur bonne forme par une mise en condition physique agréable et appropriée tout en apprenant des techniques de défense et les pratiquants d'arts martiaux y découvrent un entraînement tonique de mise en condition physique tout en pratiquant leurs techniques.

Ce cours est enseigné par Hervé Michaux, Directeur Technique et Ceinture Noire 6^{ème} Dan de Karaté Kick-Jitsu à la FFKAMA (Fédération Francophone de Karaté et Arts Martiaux Affinitaires), Moniteur ADEPS en Karaté et Diplômé d'Etat Homologué par le Gouvernement de la Communauté Française.

Un entraînement de Kick Body commence toujours par un court échauffement rythmé et se termine par un retour au calme avec des exercices de stretching appropriés.

Les bienfaits du Kick Body sont multiples: développement de l'endurance aérobie, amélioration de la souplesse et de la coordination neuro-musculaire, consommation des excès de graisses, et surtout passer 1 heure de détente extraordinaire qui chasse le stress et fait oublier les problèmes et les tracas.

De plus en plus de dames et jeunes filles sont séduites par cette nouvelle discipline car elle apprend tout en dansant à donner des coups de poings et des coups de pieds (ou de genoux) efficaces qui peuvent certainement les aider en cas d'agression.

Le Kick Body Training se donne tous les lundis de 19 à 20 hrs au Centre ADEPS de Loverval (dans la salle d'escalade) et tous les mercredis de 20 à 21 hrs au Centre Sportif de Nalinnes, rue des Monts. Venez essayer gratuitement le Kick-Body Training, l'essayer, c'est l'adopter!

JOGGING

ORGANISATIONS DE GERPINNES AND C° EN 2006.

26^e Corrida de Gerpinnes

C'est le 17 décembre, à 14h30, que sera organisée la 26^e Corrida de Gerpinnes, une des courses sur route les plus anciennes de Belgique.

Comme chaque année, des centaines d'athlètes en provenance des quatre coins de la Belgique et des pays limitrophes se rassembleront en nos murs, plus précisément ceux du Collège Saint Augustin, rue Château d'en Bas, à Gerpinnes, pour célébrer la fête incomparable du jogging.

Au fil des années, le comité organisateur a perfectionné sa stratégie. Hommes et dames apprécient particulièrement les attentions qui leur sont prodiguées dans notre localité.

Certes, les prix octroyés sont remarquables et nettement supérieurs à la moyenne. Citons au passage:

- Classement "scratch" pour les 20 premiers hommes, toutes catégories.
- Classement "scratch" pour les 6 premières dames, toutes catégories.

- Remise de prix dans six catégories hommes et six catégories dames.
- Prix pour les six premiers dans chaque catégorie.
- Hormis le scratch, prix identiques en catégorie hommes ou dames.
- Cougnou de circonstance remis à chaque participant;
- Chaque participante se verra offrir une jolie fleur.
-

Les installations du Collège Saint-Augustin permettent de recevoir dans un confort acceptable les centaines de participants et de supporters qui bénéficieront d'une intendance et d'un service bien rodés, et ce à des prix démocratiques.

Pour 5 €, pas besoin de se faire de soucis pour le souper. Sur réservation, les spaghettis seront servis à volonté à partir de 19h00.

Le parcours est évidemment inchangé. Les riverains et les supporters ne manqueront pas de s'y presser pour témoigner leur sympathie aux participants.

Le 11 décembre à 10 heures, rassemblement sur le parking devant la poste de Gerpinnes. Les membres de Gerpinnes and C° organisent une reconnaissance du parcours de la Corrida. Des groupes pourront se former suivant le rythme de chacun.

Préinscriptions: 5,50 € à verser au plus tard le 10 décembre 2005, sur le compte 360-0301997-42 – Corrida de Gerpinnes. (Après cette date, 6,50 € sur place)

Les classements se font sur base d'un chip électronique dont la location est comprise dans ce prix. Si vous possédez votre propre chip, déduire 1,50 € (Resp. 4 ou 5 €)

Pour tout renseignement : M. Gérards 071/50.26.88, M. Philippart 071/50.11.54, M. Thonon 071/50.37.70, M. Dendal 071/85.36.50.

Course des Gazelles

Le 8 avril 2006, le club de jogging Gerpinnes and C° organisera à nouveau la Course des Gazelles, événement exceptionnel en Wallonie.

Jogging de 7 kms, uniquement réservé aux Dames. Départ à 15 h. face à la Maison de Village d'Hymiee. (Rens: R. Thonon, 071/50.37.70)

Le 25 juin 2006, Gerpinnes and C° vous invite à une marche gourmande au départ de Gerpinnes-Centre, mettant en valeur nos produits locaux.

Parcours de 7 km, entrecoupé de pauses "gourmandes", circuit facile, accessible à tous. (Rens: R. Thonon, 071/ 50.37.70)

Culture

Depuis 1970

BIBLIOTHEQUE COMMUNALE DE GERPINNES-ENTITE

Cafés littéraires - Club Farniente - Ludothèque -

Musée des Sarrazins

Route de Philippeville, 76, 6280 Loverval – Bus E, 10 et 451

Tous les mercredis de 15 à 17 heures – 071/437655

bibliogerpinnnes@skynet.be

NOUVEAUTES NOVEMBRE 2005

ALLENDE IsabelPortrait sépia, roman
 ANDREWS Virginia C.Misty, roman
 BEAUSSANT ClaudineLa comtesse de Ségur
 ou l'enfance de l'art (biographie)

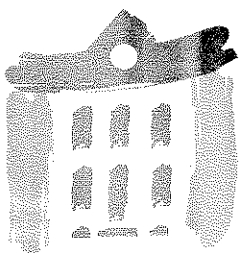
BERENBOOM AlainL'auberge espagnole et
 autres histoires belges, humour
 BORIN MarieGarde à vue, roman
 BOULARD JulesL'allumeur de réverbères et
 autres légendes... familiales, roman
 BOURIN JeanneLe jeu de la tentation, roman
 BROWN Dan.....Anges et démons, roman
 CALDWELL Ian et THOMASON Dustin.....La règle de Quatre, roman
 CARRERE D'ENCAUSSE HélèneNi guerre, ni paix, (94)
 CHARLES-ROUX EdmondeUne enfance sicilienne, roman
 CLUSSLER Clive.....L'incroyable secret, roman
 COLLINS LarryFortitude, roman
 DOMMANGE MichelMoi, Cadot, Maréchal de l'Empire, roman
 EMMANUEL FrançoisBleu de fuite, roman

GEMMEL NikkiLes noces sauvages, roman
 GEORIS MichelVan Cau, biographie
 GERARD JoHenri IV, le plus vert des galants (94)
 GILLES RENIER RoselineLe vieux Guss ou le temps
 des cerises, roman
 HINES Joanna.....L'automne des étrangers, roman
 IRVING John.....Une prière pour Owen, roman
 LABAYE Benoît.....Vous ne dites rien, récit
 LARDREAU SuzanneOrgueilleuse, récit
 LE BLE Aurélien.....Superstitions, croyances et manies
 des grands footballeurs (39)
 LIE Chow Ching.....Le palanquin des larmes, roman
 LORAND Jean-MarieAidez-moi à mourir, essai
 MC GARRY Valérie.....Seule dans mon grand lit blanc, roman
 MELO PatriciaLe diable danse avec moi, roman
 MOKEDDEM Malika.....Mes hommes, roman
 NOTHOMB AmélieAcide sulfurique, roman
 ORSENA EricPortrait du Gulf Stream : éloge des courants,
 roman/promenade
 OUTERS Jean-LucL'ordre du jour, roman
 OUTERS Jean-LucLa compagnie des eaux, roman
 PICOULY Daniel.....Le cœur à la craie, roman
 ROCHE Jean-JacquesL'agenda de Rome, roman
 SAINT BRISL'enfant de Vinci, roman
 SALOME JacquesN'oublie pas l'éternité, roman
 SIMONOT Philippe.....Homo sportivo, sport (33)
 VAN CAUWELAERT Didier.....Attirances, roman
 VANDROMME PolL'humeur des lettres : chroniques, pastiches
 ZWEIG StéphanieUne jeunesse allemande, roman

Des bandes dessinées, les prix Farniente et Versele pour les jeunes, des romans...

Encore merci à Madame et à Monsieur Vandromme pour les dons.

INFOS DU CENTRE CULTUREL – DÉCEMBRE 2005



CENTRE CULTUREL
 GERPINNES asbl

Centre culturel de Gerpennes Rue de
 Villers, 61 à Gerpennes
 Tél. 071.50.11.64 ou 0475.48.61.26 –
 Fax 071.50.13.83
 Adresse électronique
gerpinnesculture@skynet.be

Ateliers créatifs Noël 2005 « Fées, farfadets et lutins »

Du lundi 26 au vendredi 30 décembre, les enfants de 4 à 10 ans pourront découvrir ou mieux encore apprivoiser, grâce à leurs nouvelles connaissances, le monde des lutins !
 Ateliers contes et légendes, modelage, découverte de la nature, gourmandises...

Ces ateliers créatifs se déroulent au Centre culturel de 9 à 15 heures 30. Les frais d'inscription s'élèvent à 48 euros pour le premier enfant et 33 euros pour un frère ou une sœur. Le paiement confirme l'inscription. Il importe de réserver par téléphone avant tout paiement. Contact : 071.50.11.64
 Avec la collaboration du Service provincial de la jeunesse et du Service des animations de la province du Hainaut.

Ateliers créatifs « 2006 »

En 2006, comme depuis 14 ans, les stages poursuivent leur route pendant chaque période de vacances scolaires : Carnaval, Pâques, juillet, Août, Toussaint et Noël et abordent de nouveaux thèmes à chaque fois différents.

Notez déjà les dates du stage des vacances de Carnaval : du lundi 27 février au vendredi 3 mars 2006. Dès janvier, un petit fascicule présentant nos ateliers 2006 sera disponible au Centre culturel. Renseignements et inscriptions : 071.50.11.64

Les cours 'Internet'... « Protection PC sur le Web »

Un tout nouveau module de spécialisation consacré à la protection des PC connectés au Web est en cours d'élaboration. Une session s'ouvrira peut-être encore avant la fin de l'année 2005 ou en début d'année 2006.

Si vous désirez connaître les dangers qui menacent votre PC connecté au Web...Virus, ver, chevaux de Troie, spyware, adware, hoax, spam,...et si vous souhaitez apprendre à protéger votre PC...ce cours est fait pour vous.

Si vous désirez être informés de sa mise en route et des modalités de participation, contactez le Centre culturel au 071.50.11.64.

Groupements de l'entité...les photos de vos activités sur le site du Centre culturel

La Gazette des groupements peut accueillir, les infos, les communiqués mais aussi des photos de vos activités! Envoyez toutes vos communications à info@gerpinnes.tv

Découvrez le patrimoine funéraire de votre commune

Le projet élaboré, depuis quelques semaines, par le Centre culturel se développe avec le concours de la Cellule de gestion du patrimoine funéraire de la Région wallonne. Si vous souhaitez être tenu au courant de l'évolution de ce projet, contactez-nous au 071.50.11.64

Georges BRASSENS... en lumière à Gerpennes en 2006.

Le Centre culturel de Gerpennes célébrera en 2006, le 25ème anniversaire de la disparition de Georges Brassens. Diverses activités vous seront proposées dans le cadre de cette commémoration.

Le point d'orgue en sera, fin octobre, un spectacle musical monté de toutes pièces pour l'occasion.

Des chansons de « Tonton Georges », connues et moins connues, seront présentées au public par des chanteurs, musiciens et comédiens amateurs.

Si vous aimez Brassens, la poésie, les beaux textes, le swing et le jazz, l'humour, la dérision, l'émotion et le spectacle et si vous vous sentez l'âme d'un(e) artiste, alors ne manquez pas cette occasion, et contactez le Centre culturel au 071.50.11.64.

Calendrier 2006

Bientôt dans votre boîte aux lettres, la 10^{ème} édition du calendrier du Centre culturel.

Vous pourrez y découvrir les activités des groupements de votre entité et celles du Centre.

Photocopies couleurs- service infographie

Le service infographie (réalisation d'affichettes, tracts, invitations...) est accessible à tous les groupements affiliés au Centre. Pour compléter ce service, le Centre culturel propose un service photocopies couleurs.

Renseignements et tarif au secrétariat du Centre.

Centre de documentation scolaire

Un sujet à développer, une dissertation à présenter, un travail de fin d'année à remettre...

Le Centre de documentation comporte plus de 70.000 références de documents et dossiers touchant les domaines les plus variés.

Un simple appel téléphonique et trois jours de délai permettra à la documentaliste d'effectuer la recherche informatique et de satisfaire au mieux les intéressés.

Ces documents prêtés sont mis à la disposition des élèves pour une durée à déterminer lors du prêt.

Le nombre de demandes étant très important, il est utile de penser assez tôt à réserver son prêt de documents.

Nous pensons utile de rappeler que le centre de documentation est un outil de recherche d'informations qui peut aider l'élève à concrétiser son travail et non pas à le réaliser à sa place.

Certains documents relatifs, par exemple, à l'histoire de l'entité, dont quelques-uns assez rares, ne peuvent être prêtés. Ils seront consultés sur place moyennant rendez-vous pris auprès de la documentaliste, et exclusivement de cette manière.

Et n'oubliez pas... Prêt de matériel, services publipostage, affranchissements rapides, pliage de folders... Tous ces services sont développés pour les groupements affiliés.

Visitez www.gerpinn.es

Le site Web du Centre culturel de Gerpinn.es: venez y découvrir les activités en images.

Vous avez des idées, des projets, dans votre commune, le Centre culturel peut vous aider à les concrétiser !

Adresse électronique gerpinn.esculture@skynet.be

Téléphone : 071.50.11.64

Nature et environnement



le magnolia



COMMUNE DE GERPINNES



RESULTAT DE LA REMISE DES PRIX CONCOURS DE FACADES ET POTAGERS : Qui s'est déroulée à Gerpinn.es en 2005 le 17 novembre sous le patronage de l'Administration Communale et de la commission de l'Environnement de Gerpinn.es avec la participation du Foyer Culturel de Gerpinn.es, du P.A.C., et placé sous l'inspection de la Direction Générale des Affaires Culturelles du Hainaut.

CONCOURS DE FACADES

Section de Acoz-Joncret

1. WERTZ Michel, 2. PREUMONT Odette, 3. BINATO Loriana, 4. DELISEE Michel, 5. HARDY Michèle, 6. MENAGE Maurice, et LEMAITRE Jacques 7. GALLANT Gérard, 8. DECHAINOIS Julia 9. SALMON Philippe, 10. FAUVERGNIES Christelle, 11. MARCHETTO Graziella

Section de Gerpinn.es

1. GERARDS Auguste et MASUI Georges, 2. DEGRAUX Jean et DELATTE Jean-François, 3. COTTIN José, 4. LEFEBVRE Anne, 5. AUGURELLE Robert, 6. GERMEAU Christine, 7. SVENSEK Christian 8. ROBERT Vincent, 9. BAGNARA Patricia et DERAEDT Jacqueline, 10. BEREGSZASZI Judith, 11. VANHAMME Annie, 12. MOTTET Frédéric, 13. PELERIN Claude 14. MENGEOT Fernande,

Section de Loverval

1. GEONET Ernest, 2. DUFOUR Véronique 3. MARCHAL Philippe, 4. LAMBRECHTS José et BRASSEUR Maurice, 5. BROGNEAUX Jacqueline, 6. WILMOTTE Jacques, 7. BIGNERON Alain, 8. LEJEUNE-TOUSSAINT Marie-Thérèse, 9. BARBIER Roger, 10. AUBERT Serge, 11. SCHILT Armand, 12. LAMBOT Michel, 13. VANDERHEYDE Marie-Paule

Section de Villers-Poterie et Gougnies

1. BRICHARD Augusta, 2. GILLE-BAEP Franz et PHILIPPART Jacques, 3. ANDRE François, 4. MATHOT Jean-Luc, 5. BAUDRY Muriel, 6. MATAGNE Joseph, 7. COLLYNS Achille.

CONCOURS DE POTAGERS

Section de Acoz-Joncret

1. DELISEE Michel, 2. HARDY Remy, 3. MENAGE Maurice

Section de Gerpinn.es : 1. TRUSSART René, 2. GERMEAU Christine, 3. MENGEOT Fernande, 4. DELBART Joseph, 5. ROBERT Vincent

Section de Loverval

1. GEONET Ernest, 2. LAMBRECHTS José, 3. WILMOTTE Jacques, 4. BARBIER Roger, 5. FICHEROULLE Fernand

Section de Villers-Poterie et Gougnies

1. BAUDRY Muriel 2. MATAGNE Joseph 3. GILLE Franz, 4. PHILIPPART Jacques. 6. COLLYNS Jean-Pol.



le magnolia



AFFILIE A L'A.S.B.L. Fédération Horticole et de Petit Elevage de l'Entre Sambre et Meuse.
N° agrégation AA.77.717

L'hiver est là et avec lui le jardin est au repos C'est le moment de préparer la prochaine saison et de prévoir les travaux d'amélioration à apporter au jardin potager ou d'agrément. C'est pourquoi le cercle horticole existe, pour vous aider dans vos réflexions, vos choix et vos achats. C'est le moment de commander les graines à des prix plus que raisonnables. Chez des fournisseurs réputés.

ENTREE GRATUITE - Invitation cordiale à tous. – Tous nos conférenciers sont agréés par le Ministère de la Région Wallonne et la par la Direction Générale des Affaires Culturelle du Hainaut. Les conférences débutent à l'heure précise.

A chaque conférence une tombola gratuite pour les membres du cercle

Section de Gerpinn.es : à 19h30 – Maison de Village de Gerpinn.es - Flaches, rue Paganetti

Le 09/12/05 – M. AUGUSTINUS – Coffre, couche et châssis.

Le 13/01/06 – M. GODEAU – La culture de la tomate

Le 10/02/06 – M. SAMYN – Les races de volailles et leur finalité

Section de Loverval : à 19h30 - salle paroissiale - Place Brasseur.

Le 12/12/05 - M. AUGUSTINUS – Coffre, couche et châssis.

Le 16/01/06 - M. GODEAU – La culture de la tomate

Le 13/02/06 - M. SAMYN – Les races de volailles et leur finalité

Section de Villers-Poterie- Gougnies : à 19h30 - salle « Vital Milis » - Rue des Presles 61.

Le 14/12/05 – M. MATHEYS – Les plantes vivaces.

Le 18/01/06 – M. SAMYN – Les races de volailles et leur finalité

Le 15/02/06 – M. GODEAU – La culture de la tomate

Section de Acoz-Joncret : à 19h30 - salle "Marcel Mélot" - Rue J.J. Piret.

Le 19/12/05 - M. AUGUSTINUS – Coffre, couche et châssis.

Le 23/01/06 - M. GODEAU – La culture de la tomate

Le 20/02/06 - M. SAMYN – Les races de volailles et leur finalité

Si vous souhaitez vous affilier au Cercle Horticole « Le Magnolia » et profiter de tous les avantages, il suffit de verser la cotisation annuelle de 4 Euros au compte 260-0606915-55 en indiquant la section à laquelle vous souhaitez appartenir.

Nous vous rappelons que pour tous problèmes que vous pouvez rencontrer dans vos plantations nous pouvons répondre à vos questions, soit lors des conférences, soit en téléphonant au secrétaire Régional : Guy DUPONT, tél. 071/50.22.28

C.P.A.S.

LE CPAS DE GERPINNES

CONSULTATIONS JURIDIQUES

Si vous êtes confrontés à une situation particulière (problème de voisinage, loyer, séparation, divorce,...) et que vous ne savez pas comment aborder le problème, les consultations juridiques organisées chaque premier mardi du mois de 17 à 19 heures au C.P.A.S. de Gerpennes vous aideront à y voir plus clair.

L'accès à ces consultations est ouvert à tous les habitants de l'entité sans limite de revenus.

Il doit toutefois s'agir d'une simple consultation, sans courrier, ni recherche.

Les prochaines consultations auront lieu les 6 décembre 2005, 3 janvier 2006, 7 février 2006 et le 7 mars 2006 de 17 à 19 h 00.

Les consultations sont suspendues pendant les mois de juillet et août.

Les consultations sont assurées par un Avocat du Barreau de Charleroi n'ayant pas son cabinet sur le territoire de l'entité de Gerpennes.

CONSULTATIONS INFORMATIQUES

Vous cherchez un emploi, une formation, un logement, une réponse à une question d'ordre social :

Le C.P.A.S. de Gerpennes met à votre disposition un ordinateur, connecté sur le réseau INTERNET.

Un membre du personnel vous assistera dans la consultation.

Cet ordinateur est accessible GRATUITEMENT le jeudi de 8 à 16 heures.

Afin que chaque personne bénéficie d'une aide, il vous est demandé de contacter le C.P.A.S. afin de fixer rendez-vous. (Tél. 071/50.29.11)

DEVENEZ ACCUEILLANTE CONVENTIONNEE

Le C.P.A.S. recherche des candidates accueillantes.

Vous habitez l'entité, vous souhaitez une activité à domicile, vous aimez vous occuper des enfants ? Alors devenez accueillante !

En quoi consiste l'emploi ? Vous accueillez des enfants de 0 à 3 ans à votre domicile pendant les heures de travail de leurs parents.

Quel est votre statut ? Vous bénéficiez de revenus émanant directement de l'accueil des enfants, soit 15,47 euros par enfant et jour de garde qui sont immunisés fiscalement.

Vous cotisez pour votre pension, votre mutuelle et une allocation de chômage couvre les absences des enfants. Vous êtes agréée par l'O.N.E.

Pour ce faire, un dossier médical vous sera demandé et éventuellement quelques adaptations seront à effectuer dans votre maison pour garantir la sécurité des enfants.

Une réserve de candidatures sera mise en place. ...INTERESSEE ?

Contact : Madame Nelly MOULU, responsable du service – 071/27.67.47 (numéro direct) ou 071/50.29.11 – Permanence le lundi de 9 à 10 h et le jeudi de 9 à 12 h.

Mieux encore, votre visite au C.P.A.S. de Gerpennes, rue des Ecoles 31 à 6280 ACOZ.

NOUVEAU SERVICE À LA POPULATION

Les habitants de Gerpennes disposant d'un compteur à budget peuvent – depuis le 1^{er} août 2005 – recharger leur carte à puce au CPAS de Gerpennes, uniquement avec leur carte bancaire et selon l'horaire suivant : Chaque 1^{er} mardi du mois de 13H00 à 19H00 et chaque 3^{ème} mardi du mois de 8H00 à 12H00.

Les points de rechargement Electrabrel restent accessibles aux heures d'ouverture habituelles.

C.P.A.S.

Monsieur Alain STRUELENS, Président du CPAS.

Permanence : tous les mercredis de 15 à 17 heures au CPAS ou à l'Hôtel de Ville les deuxièmes et quatrièmes samedis de 10 à 12 heures.

MAISONS SOCIALES

Si vous rencontrez des problèmes avec votre habitation, si vous êtes candidat pour un logement social, les permanences de Monsieur QUAIRIAUX se font les deuxièmes et quatrièmes samedis du mois.

Récapitulatif des conditions au 19 octobre 2005 pour bénéficier de l'intervention du Fonds Social Chauffage.

Sur quels combustibles porte l'intervention ?

L'intervention porte sur la facture payée pour l'achat d'un combustible domestique (gasoil de chauffage) à la pompe ou en vrac (dans l'optique de remplir une citerne à domicile), de pétrole lampant à la pompe et de gaz propane en vrac livré à domicile en grosses quantités (dat15 une citerne, pas en bonbonnes). Le Fonds Social Chauffage a fixé son seuil d'intervention à 0,40 /litre (TV A comprise). Autrement dit, si le prix facturé est inférieur à 0,40 /litre, le Fonds n'intervient pas. Attention, cette réglementation ne vaut que pendant la période de chauffage, c'est-à-dire pour le combustible de chauffage livré entre le 1^{er} septembre 2005 et le 30 avril 2006.

Qui a droit à cette intervention financière ?Catégorie 1 :

- les personnes bénéficiaires d'une intervention majorée d'assurance
- les VIPO (veufs/veuves, invalides, pensionné(es), orphelin(es);
- les enfants handicapés percevant des allocations familiales majorées;
- les chômeurs de longue durée (> 1 an) et âgés de plus de 50 ans;
- les bénéficiaires du revenu garanti aux personnes âgées;
- les bénéficiaires d'une allocation pour personnes handicapées;
- les bénéficiaires du revenu d'intégration sociale;
- les bénéficiaires d'une aide sociale financière équivalente au revenu d'intégration sociale.

A noter que le montant des revenus annuels bruts du ménage est plafonné à 13.246,34 €, majoré de 2.452,25 € par personne à charge.

Catégorie 2 : les personnes à revenu limité, c'est-à-dire les ménages dont le revenu annuel brut imposable est inférieur ou égal à 13.246,34 €, majoré de 2.452,25 € par personne à charge.

Catégorie 3 : les personnes sur-endettées qui bénéficient d'une médiation de dettes conformément à la loi relative au crédit à la consommation ou d'un règlement collectif de dettes et qui sont dans l'incapacité de payer leur facture de chauffage.

A combien s'élève l'intervention ?

L'intervention varie entre 3 et 13 cents par litre. Ce montant dépend du prix facturé du combustible. Plus le prix est élevé, plus l'intervention est importante. Le Fonds intervient pour un maximum de 1500 litres et à concurrence de 195 € par hiver et par famille. Pour les personnes qui se chauffent au mazout ou au pétrole lampant acheté à la pompe, le Fonds a prévu une intervention forfaitaire de 100 €.

Comment réclamer cette intervention ?

Si vous pensez avoir droit à l'aide du Fonds Social Chauffage, vous devez vous adresser au CPAS.

Le CPAS vérifiera:

- si vous appartenez réellement à une des catégories précitées,
- si vous utilisez réellement un combustible de chauffage qui vous donne droit à une intervention,
- si le prix facturé atteint au seuil fixé,
- si l'adresse figurant sur la facture correspond à l'adresse de livraison et à l'adresse où vous résidez habituellement.

Le CPAS vous demandera de présenter les documents suivants:

- dans tous les cas, la facture de livraison. Si vous habitez dans un immeuble à plusieurs appartements, vous devez demander au propriétaire ou au gérant de l'immeuble une copie de la facture et une attestation avec mention du nombre d'appartements auquel se rapporte la facture-
- Si vous faites partie de la catégorie 1 : votre carte d'identité, votre carte SIS, la preuve des revenus du ménage (le dernier avis d'imposition extrait de rôle, la dernière fiche de paie, l'attestation la plus récente d'allocation sociale, ...)
- Si vous faites partie de la catégorie 2: votre carte d'identité, la preuve des revenus du ménage (le dernier avis d'imposition, la dernière fiche de paie, l'attestation la plus récente de versement d'allocation sociale, ...)
- Si vous faites partie de la catégorie 3 : la décision d'admissibilité du règlement collectif de dettes ou une attestation émanant de la personne qui effectue la médiation des dettes.

Où trouver des informations complémentaires ? auprès du CPAS et sur le site www.fondschauffage.be - au numéro gratuit 0800/90 929.

Pour plus d'infos PRESSE:

Fonds Social Chauffage asbl- rue Léon Lepage 4- 1000 Bruxelles
 Directeur Walter Kuylen, tél. 02/503 27 23 E-mail: info@vf-fc.be
 Internet : www.fondschauffage.be

PERMANENCE EXTRA SCOLAIRE

Des problèmes de garderie ? Que faire ?

La coordination Extra Scolaire de Gerpennes peut vous aider....

Comment ?

En fonction des besoins de votre enfant, de vos possibilités en tant que parent, nous pouvons réfléchir ensemble aux solutions...

En effet, depuis 2004, la commune de Gerpennes a mis en place le décret (entré en vigueur le 01/01/04) relatif à l'accueil des enfants pendant leur temps libre.

Ce décret a pour objectif de coordonner et orienter les activités d'accueil extra scolaires de façon à mieux répondre aux besoins des parents, des enfants et des différents acteurs.

Quand ?

Le mercredi de 14h30 à 16h30, une permanence existe à l'Administration Communale de Gerpennes... (071 / 50 90 00)

En dehors de ces heures, vous pouvez contacter la coordinatrice de l'accueil Extra Scolaire Julie Zandarin 071 / 33 26 71 - 0475/790.292 julie.zandarin@bluewin.ch



**Croix-Rouge
de BELGIQUE**

Communauté francophone

Section locale de GERPINNES

**COURS BEPS (BREVET EUROPÉEN DE PREMIERS SOINS)
ET DE SECOURISME**

Apprenez les gestes qui sauvent. La section locale de la Croix rouge de Gerpennes organise régulièrement des sessions de cours pour

obtenir le BEPS et le brevet de secouriste.

A la SALLE POULEUR, rue des Ecoles à Acoz (près du CPAS)

Pour tout renseignement : Christine PUYLAERT, déléguée aux formations au 071/504545, André Evrard, animateur au ou Michèle Sibille, secrétaire au 071/50.34.33

Service de proximité de la Croix-Rouge

Chaque année, un nombre grandissant de personnes se retrouvent sans emploi, sans logement, éprouvant les plus grandes difficultés pour se nourrir, se vêtir, se soigner.

Pour contrer l'avancée de l'exclusion, la Croix-Rouge s'est fixé comme priorité la lutte contre la pauvreté, la précarité et l'isolement. C'est dans cet esprit que notre déléguée à l'action sociale, Madame Dominique WILLEM -0477/699152 et Monsieur Edmond Van Der Meiren, président 071/504545 se tiennent à votre disposition et tenteront de répondre à vos questions et demandes.

SOIRÉE DE LA SAINT SYLVESTRE

Le repas réveillon de la Saint Sylvestre 2004 fut apprécié de plus de 80 personnes qui ont passé le cap de l'an neuf dans une ambiance festive et amicale.

Dès lors dans le cadre de ses activités sociales, la section locale de la Croix-Rouge de Gerpennes réorganisera le 31 décembre, un véritable souper dansant et sa soirée « variétés ».

Ce souper proposé aux personnes isolées et/ou défavorisées pour un prix vraiment démocratique de 15 euros (adulte) – 10 euros pour les 10 à 18 ans - gratuit pour les moins de 10 ans (Apéritif et ses mises en bouche, quatre services et boissons non alcoolisées comprises) dans le cadre bien connu de la salle paroissiale Saint Michel de Gerpennes. Un transport gratuit sur l'entité de Gerpennes sera éventuellement assuré pour les personnes qui le souhaitent.

Si vous pensez être des nôtres pour cette soirée du 31 décembre 2005, renvoyez-nous la partie ci-dessous, avant le 15 décembre à Edmond Van Der Meiren, Président, rue d'Hanzinne, 25 à 6280 Hymie ou par téléphone au 071/504545

Attention le nombre de places est limité à 80 personnes.

Nom :
 Prénom :
 Adresse de contact :

 Téléphone éventuel :
 Opèrait pour Repas Adulte(s)
 Repas 10-18
 Repas Enfants (s)

AMNESTY INTERNATIONAL

Le groupe 113 d'Amnesty International (Châtelet-Gerpinnes) invite à le rejoindre ceux et celles désireux de participer à son action pour les Droits de l'Homme (une réunion mensuelle). Il fait également appel à des volontaires pour la vente des bougies à la période du 10 décembre. Dans le cadre de sa campagne contre les violences faites aux femmes il désirerait entrer en contact avec les organisations féminines de l'entité.

Pour renseignements : Jean-Marie DUTILLEUX - 9, route de Philippeville à 6280 GERPINNES - tél. : 071/43 35 84 - jmdetilleux@skynet.be

CARNET ROSE

Noël Edouard	né le 23 juin 2005	de Gerpinnes	Van Veerdegem Basile	né le 30 septembre 2005	de Gerpinnes
Lowie Baudouin	né le 14 septembre 2005	de Gerpinnes	Vandamme Florian	né le 03 octobre 2005	de Gerpinnes
Lowie Zélie	née le 14 septembre 2005	de Gerpinnes	Mansy Sacha	né le 04 octobre 2005	de Gerpinnes
Burhin Jean-Louis	né le 14 septembre 2005	de Loverval	Sainthuille Alexis	né le 07 octobre 2005	de Gerpinnes
Deguelle Baptiste	né le 15 septembre 2005	d'Acoz	Mengeot Amélie	née le 10 octobre 2005	de Gerpinnes
Toussaint Alexandre	né le 21 septembre 2005	de Gougnyes	Bolle Ariane	née le 10 octobre 2005	de Gerpinnes
Galante Barnabé	né le 22 septembre 2005	de Loverval	Palumbo Antoine	né le 11 octobre 2005	de Gerpinnes
Deville Lucie	née le 23 septembre 2005	de Gerpinnes	Decamps Pierre-Pol	né le 13/ octobre 2005	d'Acoz
Soriano Villa Mattis	né le 25 septembre 2005	de Gerpinnes	Renier Eléonore	née le 22 octobre 2005	de Gerpinnes
Soriano Villa Lara	née le 25 septembre 2005	de Gerpinnes			

Festivités - Spectacle

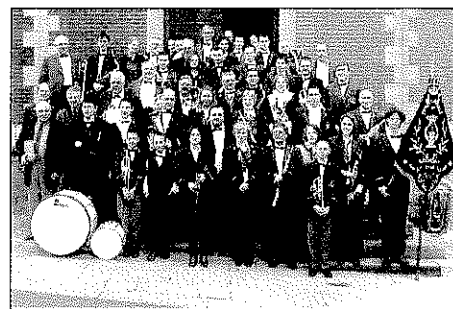


FANFARE ROYALE D'ACOZ

ACOZ-CENTRE - EGLISE SAINT-MARTIN
VENDREDI 16 DECEMBRE A 19H30

CONCERT DE NOËL

ENTREE GRATUITE



La Fanfare Royale d'Acoz présentera, le vendredi 16 décembre prochain, à 19h30, en l'église Saint-Martin, son grand et toujours attendu concert de Noël. Une belle occasion pour les mélomanes de se tremper, en ce début du mois de décembre, dans l'esprit du temps des Fêtes.

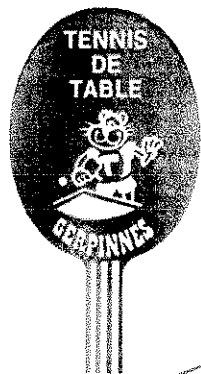
Vous pourrez y déguster pékets, vin chaud, tartiflette et bien d'autres délices de circonstance.

Rendez-vous ce vendredi pour fêter ensemble l'arrivée du Divin Enfant dans une ambiance chaleureuse et villageoise.

Site de la Fanfare : <http://www.fanfare-acoz.be/>

Renseignements : Directeur : acoz@scarlet.be - 071/702.333 & 0474/204.684

Président ; collart.family@skynet.be - 071/39.52.31 & 0477/620.074



NOUVELLE FORMULE

**Soyons nombreux à fêter le
Réveillon du Nouvel An
Avec l'ASBL A.R.C Gerpinnes**

Salle Communale de Gerpinnes Centre
à partir de 20H30

**Ambiance Année 80
Animée par THE COOL
ORCHESTRA**

Réservation obligatoire

Paiement anticipati f 000-0688237-22
071/ 50 18 81 gilbert.ernould@skynet.be
laurent.christine@skynet.be Date limite de
réservation le 20 décembre 2005

MENU

Apéritif et Amuses bouches (offert par le Club)
Salade Périgourdine et sa brioche
(foie gras, magret fumé, terrine)

Velouté du Jour

Fondant de sandre rôti et julienne du jardin,
beurre rouge

Sorbet juste à boire

Médailon de veau au poivre vert et au thym

Plateau de fromage

Charlotte aux poires

Café et Mignardises

Cotillons et Champagne à minuit

60 Euros - 30 € pour les enfants de moins
de 12 ans - Au profit de la construction
de la nouvelle salle

LE COMITÉ DES FÊTES COMMUNALE DE JONCRET

Organise

Le Samedi 17 décembre 2005, à partir de 14h00, une distribution de cougnolles chez chaque joncretois, en compagnie du Père Noël

CHORALE - LA GERPINNELLE

La chorale « La Gerpinnelle » sous la direction de Madame Maria Tinelli vous annonce ses prochaines activités :

- La Gerpinnelle participera aux Mystères de Noël organisés par la chorale Saint-Michel, sous la direction de Monsieur Robert Augurelle. Participeront également des choristes des Flaches. Ces concerts de Noël auront lieu : le samedi 17 décembre 2005 à 20h00 à l'église Saint-Michel de Gerpinnes Centre et le dimanche 18 décembre 2005 à 16h00 à l'église de Gougnes.
- Le vendredi 16 décembre 2005 à 20h00, La Gerpinnelle a le plaisir de participer à un concert de Noël à l'église Saint-Hubert de Loverval avec la présence d'une autre chorale.
- Le samedi 13 mai 2006, La Gerpinnelle a le grand plaisir de vous annoncer son quatrième concert de printemps qui fêtera LES 20 ANS de La Gerpinnelle

La Gerpinnelle vous attend nombreux pour ses différentes prestations.

Vous aimez chanter, alors rejoignez vite La Gerpinnelle !



**MARCHÉ DE NOËL 2005
À GERPINNES – CENTRE
LE SAMEDI 10 DÉCEMBRE**

Descriptif: L'Association des Commerçants et Indépendants de Gerpinnes-Centre organise sa quatrième "Veillée de Noël".

Le marché sera composé de stands de commerçants, de groupements et d'artisans de la région et d'ailleurs. Le monde associatif de l'entité est chaleureusement invité à participer à cette édition. Un prix très démocratique a été fixé à cet effet.

Des animations et tombolas gratuites sont prévues au programme. Des parkings fléchés sont mis à la disposition des visiteurs.

Lieu: Les avenues Reine Astrid et Albert ler, ainsi que la rue Bockoltz seront réservées à la manifestation où le public est attendu entre 16h00 et 23h00, ces rues étant fermées à la circulation automobile dès 14 heures.

Contact à l'attention des exposants : Christian RENOTTE, président de l'Association.

Téléphone: 0476/457.470

Tennis Club Gerpinnes

Cours de Tennis

Tennis Club Gerpinnes

De décembre à fin mars

*Cours de tennis hebdomadaire
(du lundi au dimanche) :*

*Baby-tennis, mini-tennis pour les 4 à 9 ans,
Initiation et perfectionnement pour 10-18 et
les adultes*

Renseignements et inscriptions :

- *Philippe Casagrande : 0475/92.37.35 ou 071/81.53.29*
- *Eric Bogaerts : 0477/63.24.44 ou 071/61.59.87*